



Chers amis,

Ce numéro 42 de notre bulletin de liaison est particulièrement riche... En effet l'entretien que Sébastien Camus a bien voulu accorder à notre Volcelest, s'élève encore une fois comme un cri d'alarme au dessus de la Sologne (et de bien d'autres territoires !). Combien d'entre nous, combien de responsables (associatifs, cynégétiques, politiques, vont se faire le relais de ces idées ?) Avant qu'il ne soit trop tard, avant que notre belle Sologne, ne ressemble à un gigantesque parc animalier avec ses enclos omniprésents, réagissons, unissons nos efforts !

Comme de nombreuses associations cynégétiques spécialisées du département, l'ADCGG 41 a largement contribué à l'élaboration du 3ème schéma départemental de gestion cynégétique. Vous trouverez en page 2, deux mesures qui viennent d'être adoptées et qui sans doute feront date...

L'une concerne la sécurité à la chasse, et le port d'un vêtement fluo. Notre association, avait dès les premières réflexions du SDGC, émis le souhait, suite à son AG de septembre 2016, de voir ce nouveau point inscrit dans ce schéma...

Quant à l'autre mesure, sanitaire celle-ci, elle est vraiment d'actualité, puisse qu'elle concerne la réintroduction d'ongulés sur le 41. Un grand pas vient d'être franchi, avec une vision unanime de la CDCFS sur le sujet. Chapeau bas !

Bon été ! Bien cordialement

Philippe LAVALLART

Président ADCGG 41

## ENTRETIEN AVEC... Sébastien CAMUS, Président de « l'Association Chasseurs Promeneurs et Faune Libre en Sologne »

**Le Volcelest:** Bonjour Sébastien, avant de revenir sur un sujet qui vous passionne particulièrement, pouvez-vous vous présenter rapidement pour les membres de l'ADCGG41.

**Sébastien Camus:** Agé de 42 ans, je suis régisseur depuis une vingtaine d'années d'une propriété en Sologne, sur la commune d'Yvoy le Marron. Amoureux de la nature, je suis chasseur de grands gibiers, principalement à l'approche et à l'affût. Le phénomène de l'engrillagement des territoires en Sologne (mais pas que), coupe la libre circulation de l'ensemble de la faune sauvage. Même des clôtures à 1,40m avec un barbelé sont néfastes à la circulation des espèces. Nous sommes en pleine période de reproduction, comment voulez-vous qu'un chevillard ou un faon de biche de 15 jours suive sa mère, qui elle aura sauté cette clôture, bien souvent en s'accrochant le poitrail dans le barbelé... ? Je ne parle même pas du sanglier, pour qui un grillage de 1m40, bien enterré, devient un véritable mur infranchissable...

**Le Volcelest:** Vous venez de créer depuis plusieurs mois une association de défense, pouvez-vous revenir sur ce sujet ?

**Sébastien Camus:** En effet, nous avons constaté avec quelques amis, que depuis longtemps (on pourrait dire plus de 20 ans) le phénomène de l'engrillagement gagne du terrain de façon exponentielle. Ces compagnons de la première heure, ne sont pas forcément chasseurs, mais aussi, photographes animaliers, randonneurs (pédestres, cavaliers, cyclistes) empêchés parfois même d'avoir un accès sur les chemins ruraux par la pose de « grilles canadiennes » ou de portails barrant parfois ces mêmes chemins ! Des naturalistes ont également rejoint notre association. Devant les concentrations excessives de sangliers, dues à la pose de ces grillages autour de certaines propriétés, le piétinement des animaux entraînent la destruction du biotope, des espaces naturels (sous-bois, fossés, mares, prairies, bords d'étangs, etc...) provoquant la disparition de la petite faune, insectes, batraciens, et donc une perte de la biodiversité. Des concentrations sur les zones d'agraine, mêlant les déjections des animaux, sont parfois de véritables « cloaques », foyers potentiels de zoonoses qui seraient terribles pour nos territoires ruraux et le milieu cynégétique.

**Le Volcelest:** Quel est le périmètre d'action de votre association ?

**Sébastien Camus:** Les fondateurs de l'association vivent majoritairement en Sologne, et c'est donc tout naturellement que nous avons voulu agir prioritairement sur cette très belle région naturelle qu'est la Sologne, à cheval sur les 3 départements de Loir-et-Cher, du Loiret et du Cher. Un jour peut-être, notre mouvement fera tache d'huile et c'est sur toute la France qu'une prise de conscience collective des abus de l'engrillagement, verra le jour...



Sébastien Camus en guerre contre les grillages, le nouveau Don Quichotte de la Sologne... !

## ENTRETIEN AVEC... Sébastien CAMUS, Président de « l'Association Chasseurs Promeneurs et Faune Libre en Sologne »... suite

**Le Volcelest:** Votre association a fait la une de l'actualité cet hiver, et nous avons pu voir ou lire dans les médias, de nombreux comptes rendus de réunions. Qu'en est-il aujourd'hui ?

**Sébastien Camus :** Il est de notoriété commune que nous avons bénéficié de quelques soutiens. Tantôt artistiques, tantôt politiques, tantôt cynégétiques...Cependant je reste encore sur ma faim après ces rencontres au plus haut sommet. Seul François Bonneau, Président de la Région Centre Val de Loire, semble porter une véritable attention à notre cause et je l'en remercie. Les autres intervenants (politiques ou responsables cynégétiques) ne semblent pas si pressés d'agir, et je ne parlerai même pas du manque de dialogue avec la Préfecture de Loir-et-Cher !

**Le Volcelest:** Mais alors, existe-t-il une loi qui régit ces engravements ?

**Sébastien Camus :** Malheureusement non, il n'y a pas de loi nationale sur le sujet. Mais aujourd'hui, et encore plus demain, la réglementation passe par les documents d'urbanisme que sont les PLU. De nombreuses communes n'en possèdent pas encore, mais la loi française prévoit que d'ici 4 ans les communes devront avoir adopté un PLUi, c'est-à-dire élaboré à l'échelle de la communauté de commune, en tenant compte des directives du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). C'est ce dernier document qui doit prendre en compte les notions d'engrillagement, (hauteur possible, grillage enterré ou espace vide à la base, etc...)

**Le Volcelest:** Comment envisagez-vous l'avenir de votre association et quelles sont les actions que vous pensez engager prochainement ?

**Sébastien Camus:** Notre association a ouvert un site internet (coordonnées ci-dessous) et nous sommes présents sur des réseaux sociaux comme Facebook... J'encourage les membres de votre association à nous rejoindre (l'adhésion est à 15 €) et à relayer nos idées. Nous souhaiterions pouvoir recourir plus souvent à des actions en justice pour dénoncer les fautes commises par certains, mais ces actions demandent des financements importants que notre association ne pas encore se permettre, ou trop peu.

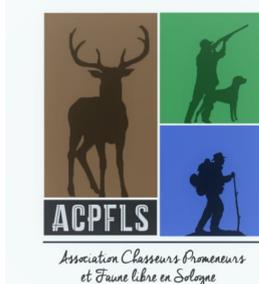
Nous pouvons annoncer que nous tiendrons notre assemblée générale le vendredi 14 septembre, ce sera pour nous l'occasion de faire le bilan de cette première année d'expérience. Elle fut très riche en réunions de toutes sortes, interviews, articles dans la presse, émissions TV... mais maintenant il nous faut passer à la deuxième étape, celle des décisions et de l'opérationnel. Nous avons besoin du soutien de tous, chasseurs de grand gibier, ou non!

Sébastien CAMUS, Pdt  
domaine de Villedard,  
route de la Ferté  
41600 YVOY LE MARRON

[acpfls@orange.fr](mailto:acpfls@orange.fr)

[www.acpfls.jimdo.com](http://www.acpfls.jimdo.com)

[facebook](#)  
chasseurs promeneurs et faune libre en Sologne



*Un chevreuil coincé dans un grillage, un bien triste spectacle, malheureusement qui ne fait plus exception !*

À l'heure où nous bouclons ce numéro, le Préfet de Loir-et-Cher vient de signer avec la Fédération des Chasseurs le **3ème Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, applicable du 1er juin 2018 au 30 mai 2024.**

L'orientation 42 prévoit d'encadrer l'introduction des ongulés et l'action n°89 n'a pas échappé à la vigilance de Sébastien Camus.

Cette action indique que « la CDCFS s'est **unaniment prononcée en faveur d'une non introduction de grand gibier dans le milieu naturel sur l'ensemble du territoire départemental (y compris les parcs et enclos de chasse, chasses commerciales, parcs d'agrément)**

Il est noter que sur le principe, **la FDC 41, s'opposera systématiquement à toute introduction de grand gibier dans le département** ». Une position qui est largement partagée et qui ne peut être qu'approuvée par l'ADCGG 41...

**Nouveau schéma, suite....** Depuis le 1er juin 2018, le port d'une veste, d'une cape ou d'un gilet fluo est obligatoire lors d'une action de chasse ou de destruction, **sauf pour :** La grande et petite vénerie / La chasse au vol / La chasse du gibier d'eau / La chasse du gibier de passage à poste fixe / La chasse et la destruction des o i s e a u x « susceptibles d'occasionner des dégâts » / **L'approche et l'affût (avant 9h et après 17h)**



Alors...sortez couverts, en fluo !

## Grand sanglier de Sologne

**116,35 points** pour ce magnifique trophée de sanglier prélevé en janvier dernier sur la commune de La Ferté-Saint-Cyr. Une longueur moyenne des défenses de 24,5cm pour une largeur moyenne de 25mm. Il rentre dans le « top 10 » des trophées de Loir-et-Cher...Félicitations à l'heureux chasseur, monsieur Daniel Fromentin !



## Quizz brevet grand gibier...

De nombreux chasseurs hésitent encore à venir parfaire leurs connaissances en assistant aux séances de révision, puis en passant les épreuves du Brevet Grand Gibier. Nous illustrons à l'aide de quelques photos, dans chaque N° du Volcelest, le genre de question que vous pouvez y retrouver... réponses en page 4

(plusieurs bonnes réponses possibles par question)



P.Lavallart

**1 le fruit de ce petit arbuste se nomme le**

- A : Rhododendron
- B : Philodendron
- C : Cynorrhodon
- D : Edredon

## Brevet grand gibier...les résultats

Le 2 juin avait lieu les épreuves théoriques du Brevet Grand Gibier...11 candidats (seulement) cette année pour notre département !

Alors que le questionnaire était plutôt qualifié de « facile », de nombreux candidats ont chuté sur une question éliminatoire. Preuve en est que les révisions ne doivent pas être prises à la légère !

C'est Matthieu Demigné qui ressort comme notre major de promotion. Bravo à lui ! (ndlr: les médailles, c'est une affaire de famille...)

Heureusement quelques jours plus tard nos candidats malchanceux se sont rattrapés dans d'autres départements et de nouveaux brevetés sont venus grossir les rangs.

Félicitation entre autre à Catherine Naudin, que bon nombre d'entre vous peuvent croiser sur son lieu de travail, à la FDC 41...

Au 10 juin ce sont donc finalement 7 brevetés que l'on peut comptabiliser. D'autres épreuves fin juin, devraient sans doute faire augmenter ce chiffre.

**2 On peut apercevoir parfois des chevreaux « saouls » après une forte consommation de**

- A : Colza
- B : Bourdaine
- C : Champignons



P.Lavallart

**3 L'âge « exact » d'un cervidé peut se juger:**

- A : par la taille de ses bois
- B : par l'usure de ses dents
- C : en examinant les couches de ciment d'une molaire
- D : par son poids
- E : par la taille de ses sabots



## Un panneau venu du Nord !



## Exposition annuelle des trophées de cerfs de Loir-et-Cher



Avec 42% de prélèvement sur un peu plus de 700 trophées de présentés, c'est la classe d'âge des daguets qui reste la plus prélevée. Même dans cette catégorie d'âge, il est toujours intéressant de pouvoir examiner avec attention ces trophées... Aviez-vous remarqué ce magnifique daguet à « double fourche » ...?

47 animaux de plus de 10 ans étaient présentés, soit 7% des trophées, l'occasion de voir les fameux cerfs « ravalant ».

## Exposition



Maison du Cerf  
VILLIERS

1er juillet au 30 novembre

« CERFS DE BRUME »

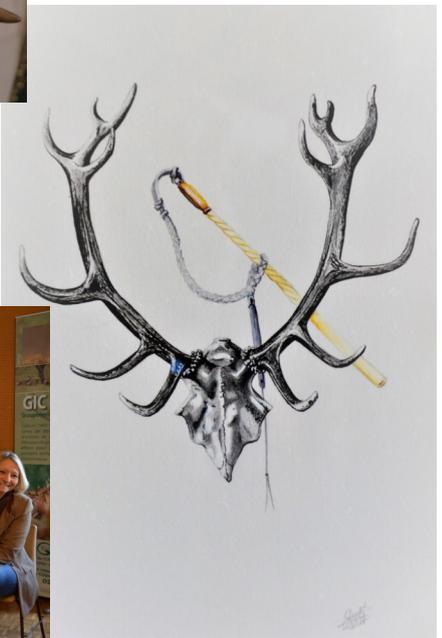
Photographies de Frédéric  
DUPONT et Emmanuelle  
ROGER.

Ouvert de 11h à 18h30, tous  
les jours sauf le lundi.

02 54 98 23 10



Parmi les quelques artistes présents, le très remarquable stand de la solognote Céline Guiot et ses magnifiques dessins au crayon...



© Dupont-Roger



## L'agenda...

**15-16-17 juin:** Game Fair à  
Lamotte Beuvron

**16-17 juin :** Comice Agricole de  
Candé sur Beuvron

**23 septembre :** Ouverture générale  
dans le Loir-et-Cher



Réponses au  
quizz Brevet  
Grand Gibier p3

1 / C 2 / B 3 / C

ADCGG 41  
Président  
Philippe LAVALLART  
40 Grande Rue  
41 500 Lestiu  
Téléphone 06 08 10 10 24  
p.lavallart@agglopolys.fr



Retrouvez nous sur le Web [www.ancgg.org/ad41](http://www.ancgg.org/ad41)

La chasse du grand gibier est toujours la cible de nombreux détracteurs (suppression de la chasse le dimanche, retour du tir du chevreuil à plomb, etc..etc..)

Notre association a besoin de vos remarques, suggestions et donc de vos adhésions pour défendre notre passion .

**Adhésion pour l'année 2018 à l'association ADCGG 41 .....20 €**

**Adhésion 2018 + abonnement à la revue Grande Faune.....47 €**

Merci de nous adresser votre cotisation sans tarder, cela nous évitera des relances inutiles !

Trésorier : Michel Gaudron, 14 rue Ovide Scribe, 41 200 Romorantin